Informations de base

2003/2545(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la réunion de la Troïka et des pays participant au pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est **Subject** 6.10.01 Politique étrangère et diplomatique commune 6.40.03 Relations avec l'Europe du Sud-est et les Balkans	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/06/2003	Décision du Parlement	T5-0264/2003	Résumé
05/06/2003	Fin de la procédure au Parlement		
18/03/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2003/2545(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0283/2003	04/06/2003	
Proposition de résolution		B5-0288/2003	04/06/2003	
Proposition de résolution		B5-0289/2003	04/06/2003	
Proposition de résolution		B5-0290/2003	04/06/2003	
Proposition de résolution		B5-0291/2003	04/06/2003	
Proposition de résolution		B5-0294/2003	04/06/2003	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0264/2003 JO C 068 18.03.2004, p. 0333-0588 E	05/06/2003	Résumé

Résolution sur la réunion de la Troïka et des pays participant au pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est

2003/2545(RSP) - 05/06/2003 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Avec l'adoption de la présente résolution, le Parlement européen demande le renforcement du processus de stabilisation et d'association pour l'Europe du Sud-est ainsi que l'application à ces pays, des instruments qui ont été utilisés pour l'actuel élargissement (notamment, critères économiques et politiques de Copenhague). Le Parlement considère toutefois que le temps pour l'intégration de ces pays sera long. Il appelle ainsi à : - l'introduction de repères annuels pour chaque pays, - l'implication des pays de l'Europe du Sud-est dans les politiques étrangères et de défense de l'Union européenne, - l'amélioration de la mise en oeuvre des programmes de stabilité CARDS et PHARE, - l'ouverture des programmes d'échange en matière d'éducation SOCRATES et LEONARDO, - la levée des exigences de visa pour l'Union européenne. De leur côté, les pays de la région devraient faire de leur mieux pour lutter contre le crime organisé, pour améliorer la coopération transnationale entre les structures de police et les structures judiciaires, promouvoir le retour des réfugiés et des personnes déplacées et protéger les minorités et coopérer pleinement avec le Tribunal Pénal International pour la Yougoslavie. La Croatie s'est vue demander spécifiquement de prendre des mesures concrètes pour coopérer avec ce tribunal. La Serbie et le Monténégro, la Bosnie-Herzégovine et la Croatie se sont vus demander de parvenir à un accord pour un retour total des réfugiés, tandis que la Bosnie-Herzégovine a été encouragée à adopter la législation nécessaire pour la protection des minorités. De son côté, l'Assemblée kosovare se voit demander d'agir en accord avec l'esprit de réconciliation de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Parlement demande également une étude de faisabilité concernant l'éventualité d'étendre le processus de stabilisation et d'association à la Moldavie. Enfin, le Parlement a insisté sur l'importance de la coopération régionale et de futurs progrès dans la coopération parlementaire entre les États membres de l'Union et ceux de l'Europe du Sud-est.